

Affiché le 13 Décembre 2013

# COMMUNE DE SAALES

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN  
ARRONDISSEMENT DE MOLSHEIM

## PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

Nombre de conseillers

Nombre de conseillers

élus : 15

en fonction : 12

présents : 10

### *Séance ordinaire du 05 Décembre 2013*

Sous la présidence de Monsieur Jean VOGEL, Maire, suite à la convocation datée du 2 décembre 2013

**Membres présents :** Mmes Marguerite MATHIEU, Colette GLEITZ, Dominique LIEBMANN, Brigitte HUNG, Dalila TRUTTMANN.  
Mrs Claude BRIGNON, Jean-Pol HUMBERT, Jean-Claude PHILIPPE, Serge SCHMITT

**Membre absent ayant donné procuration :**

Vincent FROEHLICHER a donné procuration à Jean-Pol HUMBERT

**Membre excusé :** /

**Membre non excusé :** Jean-Pierre GASS

**Secrétaire de séance :** Roxane FREYERMUTH

Le Maire propose au Conseil une modification d'ordre du jour avant la lecture de ce dernier concernant :

- 082 : ONF : Application du régime forestier
- 083 : Régie taxe funéraire : Suppression
- 084 : Régies camping et droit de place
- 085 : Budget général : DM n°03

Le Conseil, à l'unanimité, accepte la modification de l'ordre du jour.

*Le P.V. de la précédente séance, soumis au vote, est adopté à l'unanimité.*

**2013 - 077 - OBJET : Eglise : Recouvrement des frais de chauffage**

Suite à la délibération du 19 Octobre 2006, le Maire expose que le Conseil Municipal avait décidé de fixer forfaitairement et annuellement la participation du Conseil de fabrique pour les frais de chauffage de l'église.

Cette année, au vu du relevé calorifique, le Maire propose de fixer cette participation à 50 % du montant soit :

$$2\ 593\ \text{€} / 2 = 1\ 296.50\ \text{€}$$

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer à 1 296.50€ la participation forfaitaire demandée au Conseil de Fabrique pour l'année 2013.

**2013 - 078 - OBJET : Chauffageie : Augmentation du prix de la fourniture de chaleur**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le prix des plaquettes a augmenté ces derniers mois.

Il convient ainsi de faire évoluer le prix de vente de la fourniture de chaleur aux abonnés de **0.05 € / KWh à 0.06 € KWh.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** l'augmentation proposée à partir du 15 Janvier 2014

**2013 - 079 - OBJET : Budget chauffageie : Décision modificative n°01**

**Section de Fonctionnement**

DEPENSES				RECETTES			
Chap	Cpte	Libellé	D.M.	Chap	Cpte	Libellé	D.M.
60	6061	Fournitures non stockables	5 300,00	77	778	Autres produits exceptionnels	1 300,00
62	6215	Personnel affecté par la collectivité	- 4 000,00				
			<b>1 300,00</b>				<b>1 300,00</b>

**2013 - 080 - OBJET : Chauffageie : Cendres**

Le Maire expose au Conseil que les habitants peuvent récupérer les cendres provenant de la chauffageie.

En contrepartie, le Maire propose qu'un don soit fait à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition

**2013 - 081 - OBJET : SELECT'OM : Rapport annuel 2012**

La Maire présente au Conseil le rapport annuel d'activité du SICTOMME pour 2012.  
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport présenté

**2013 - 082 - OBJET : ONF : Application du régime forestier**

Le Maire présente au Conseil le projet de demande d'application du régime forestier sur les parcelles suivantes situées sur le territoire de la commune de Saâles :

<b>Ban communal</b>	Personne morale propriétaire	Désignation cadastrale			Contenance		
		N° de section	N° de parcelle	Lieu-dit	Ha	a	ca
<b>Saâles</b>	Commune de Saâles	19	17	Chassepion		17	53
<b>Saâles</b>	Commune de Saâles	19	18	Chassepion		67	30
<b>Saâles</b>	Commune de Saâles	19	19	Chassepion		71	82
<b>Saâles</b>	Commune de Saâles	19	20	Chassepion		38	90
<b>Surface totale à appliquer le régime forestier</b>					1	95	55

Cette opération a pour projet d'augmenter notre patrimoine forestier et de ne pas laisser ces terrains en friches.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet,
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de le présenter à l'Office National des Forêts, service instructeur du dossier, en vue de la prise d'un arrêté pour l'application du régime forestier de 1 h 95 a 55 ca pour les 4 parcelles cadastrales précitées, conformément aux dispositions du Code Forestier,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut en cas d'empêchement, l'un quelconque de ses Adjoints, à signer tous documents et actes y relatif,
- **DONNE** pouvoir à ces effets à Monsieur le Maire, ou à défaut en cas d'empêchement de ce dernier, à l'un quelconque de ses Adjoints.

**2013 - 083 - OBJET : Régie taxe funéraire : Suppression**

Le Maire expose que par délibération en date du 20 Mai 1989 le Conseil avait créé une régie taxe funéraire.

Vu le peu d'encaissements émis sur une année, le Maire propose de supprimer cette régie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de supprimer la régie taxe funéraire

**2013 - 084 - OBJET : Régies Camping et droit de place**

Le Maire expose au Conseil que la régie droit de place et la régie camping fonctionnent peu de temps dans l'année.

Le régisseur étant le même pour ces deux régies, le Maire propose de supprimer la régie droit de place et la régie camping et de créer une seule régie droit de place – camping.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de supprimer la régie droit de place
- **DECIDE** de supprimer la régie Camping
- **DECIDE** de créer la régie Droit de place - camping

**2013 - 085 - OBJET : Budget général : Décision modificative n°03**

**Section de Fonctionnement**

DEPENSES				RECETTES			
Cha p	Cpte	Libellé	D.M.	Cha p	Cpte	Libellé	D.M.
66	6615	Intérêts des comptes courants	100,00				
011	627	Services bancaires et assimilés	-100,00				
			<b>0,00</b>				

*Après ce dernier point, le Maire lève la séance.*